



CENTRE DE TIR DE GRANBY

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2021

NON-RÉSIDENT DE GRANBY

Réservé administration

Mode de paiement :

Date du paiement :

Montant :

No membre :

OBLIGATOIRE POUR MEMBRE ARMES RESTREINTES

POUR TOUT RENOUVELLEMENT DE CARTE DE MEMBRE ARMES RESTREINTES SEULEMENT, VOUS DEVEZ RENOUVELER ET VOUS PRÉSENTER AU CENTRE DE TIR AU MOINS UNE FOIS PAR ANNÉE POUR TIRER, ET CE AVANT QUE VOTRE CARTE DE MEMBRE SOIT ÉCHUE SOIT LE 31 DÉCEMBRE. SINON, VOUS DEVREZ REPRENDRE VOTRE COURS SUR LA LOI 9. C'EST LA LOI. VOUS DEVEZ PRÉSENTER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES : (PERMIS P.P.A., CARTE LOI 9 ET PERMIS DE CONDUIRE)

NOM		PRÉNOM		
NO	(RUE-CHEMIN-ROUTE-BOULEVARD-AVENUE)	APP	VILLE	CODE POSTAL
COURRIEL (obligatoire)				
#TÉL. RÉG. ()		#TÉL. CELL. ()		
DATE NAISSANCE		# CARTE LOI 9 (PISTOLET SEULEMENT)		
Année		Date d'émission de la carte :		
jour				
#PERMIS P.P.A. _____ .000 _____ OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION				
DATE D'ÉCHÉANCE _____				
OFFICIEL (-LE) DE TIR : OUI NON AFFILIATION OBLIGATOIRE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TIR : 40\$ INCLUS DANS LE PRIX				

TARIFICATION 2021 (les taxes sont incluses) PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUS

ARMES RESTREINTES + NON RESTREINTES	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)	ARMES NON-RESTREINTES	MEMBRES	MEMBRES (65 ANS ET +)
1 AN NON-RÉSIDENT (E) GRANBY	205 \$	170 \$	1 AN NON-RÉSIDENT (E) GRANBY	170 \$	150 \$
CARTE FAMILIALE 1 AN 2 ADULTES (RÉSIDENT MÊME ADRESSE)	330 \$	275 \$	CARTE FAMILIALE : 1 ADULTE + AUTRES MEMBRES, MÊME ADRESSE. 12 ANS + CCSMAF	170\$ + X FOIS 105 \$	150\$ + X FOIS 95 \$

LES CARTES SONT VALIDES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE COURANTE

ENGAGEMENT DU MEMBRE

Tous les membres doivent remplir et signer ce formulaire

J'ai pris connaissance des règlements du Centre de Tir et je vais m'y conformer.

Je m'engage aussi à respecter les lois en vigueur et à m'y conformer.

Je m'engage à respecter l'autorité des Officiels (les) en place et du Conseil d'Administration.

Je reconnais que la carte de membre appartient au Centre de Tir et peut être révoquée en cas de manquement aux règlements.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser toute inscription.

Chaque membre présent (e) sur l'aire de tir doit se procurer et porter des protecteurs auditifs et visuels. (Le matériel n'est pas fourni)

Chaque membre doit également fournir une agrafeuse pour les cibles.

Les balles d'acier sont interdites.

SIGNATURE _____

Date _____

Par la présente, j'accepte de recevoir des communications courriel de la part du Centre de tir.

Écrire votre nom fait office de signature

Votre chèque doit être fait à l'ordre de : Granby Multi-Sports